

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

---

Par Délibération n° 08/9-05 du 13 décembre 2008, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2009 de la Régie Marchés et Droits de Place qui, conformément aux dispositions légales applicables à ce type de structure, s'équilibrait respectivement en dépenses et recettes à :

573 000,00 € pour la Section d'Investissement,  
1 379 500,00 € pour la Section d'Exploitation.

Toutefois, comme il convient de tenir compte des résultats issus de l'exécution du budget de l'exercice 2008 d'une part ainsi que des besoins nouveaux auxquels la Régie aura à faire face d'autre part, il apparaît nécessaire d'apporter certaines modifications au Budget Primitif 2009 suscité.

D'où les propositions du Budget Supplémentaire 2009 de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'établissent à :

620 000,00 € pour la Section d'Investissement,  
1 419 462,17 € pour la Section d'Exploitation.

Je vous demande donc d'approuver le Budget Supplémentaire 2009 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gill St. ANNETTE

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/4-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ASSABY Maximilien, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE

10 voix contre  
(dont 4 votes par procuration)

pour

M. FOURNEL Dominique, Mme ALLIE Carmen,  
Mme TROTET Maryse, M. INGAR Iqbal,  
M. VICTORIA René-Paul et M. HOARAU Serge

autres élus présents et mandatés

Approuve le Budget Supplémentaire 2009 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe et qui s'établit à :

620 000,00 € pour la Section d'Investissement,  
1 419 462,17 € pour la Section d'Exploitation.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 27 JUIL. 2009



LE MAIRE

bert ANNETTE